

Intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Objectifs

- Déployer une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques psychosociaux en vue de retranscrire ces derniers dans le document unique
- Définir des plans d'actions efficaces

Public

Manager, Membre du CSE, Chef de projet intégration des RPS dans le DU, Juriste en droit social, Assistant(e) RH

Pré-requis

Aucun

Programme

JOURNÉE 1 :

COMPRENDRE LE CADRE, LES OBLIGATIONS, LES POINTS CLÉS DE LA DÉMARCHE :

- Rappels sur les risques psychosociaux (RPS) : situations de souffrance, causes, conséquences, idées reçues
- Le cadre réglementaire des RPS et du document unique (DU)
- La mise en place d'une démarche d'intégration des RPS dans le DU : les étapes clés, les facteurs de réussite, les outils et méthodes
- Échanges avec les stagiaires sur les difficultés dans leur entreprise et dans la mise en place de la démarche

JOURNÉE 2 :

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION DES RPS DANS LE DU AU SEIN DE SON ENTREPRISE :

- Matin : sur la base d'exercices, les stagiaires élaborent en détail les étapes du projet
- Après-Midi : sur la base de mises en situations, les stagiaires s'approprient les méthodes de recueil de données

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les pratiques et problématiques des stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Diffusion d'un support PPT
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des

résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Nous contacter

Durée

Formation de 2 journées de 9h00 à 17h30, soit 14 heures de formation

Intervenant(s)

Intervenant(e) spécialiste du sujet,